

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024D109

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 28 octobre 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

31 Présents :

AIZENAY : S. ADELEE, M. TRAINÉAU, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION
BEAUFOU : J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS
MACHE : C. NEAU
PALLUAU : G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

12 Absents excusés (dont 9 pouvoirs) :

AIZENAY : F. ROY (pouvoir à S. ADELEE), R. URBANEK (pouvoir à F. MORNET), C. BARANGER (pouvoir à I. GUERINEAU)
APREMONT : S. BUFFETAUT (pouvoir à G. CHAMPION)
BEAUFOU : D. HERMOUET (pouvoir JP BODIN)
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX (pouvoir à D. PASQUIER)
MACHE : F. RAGER (pouvoir à C. NEAU)
PALLUAU : M. BARRETEAU (pouvoir à G. BUTEAU)
POIRE-SUR-VIE (LE) : N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET (pouvoir à G. PLISSONNEAU)

6 Absents :

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY
GENETOUZE (LA) : S. GUIDOUX
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND

Objet : Budget Annexe Ordures Ménagères 2024 - Décision Modificative n° 2.

Le Président présente au Conseil communautaire la décision modificative suivante :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<u>Section de Fonctionnement</u>		
<i>Chapitre 012 - Charges de personnel</i>		
6218 Autre personnel extérieur	27 000 €	
<i>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</i>		
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	-50 000 €	
<i>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</i>		
6541 Créances admises en non valeur	23 000 €	
Total SF	0 €	0 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-200072882-20241028-2024D109-BF

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-neuf octobre deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 04/11/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

